SÉANCE DU 15 MARS 2019

Le 15 mars deux mil dix-neuf à vingt-heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 07 mars 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. ------

Étaient présents : M. Jacques DURET, Maire,

Mme Nicole DOUCHIN, MM. Michel VENAULT, Pierre CORBET, Maires adjoints.

Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN, MM. Pierre-Marie LAMELLIÈRE, Guy PONTIS, Jean-Paul BOULLÉ, Olivier BELLENGER.

<u>Absents excusés et représentés:</u> M. François LEJEUNE pouvoir à M. Jacques DURET, M. Franck VIGOT pouvoir à M. Pierre CORBET, Mme Frédérique DOUCHIN pouvoir à Mme Nicole DOUCHIN.

Absente excusée : Mme Sylviane TOLLA

Secrétaire de séance : Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN

Le compte-rendu du 08 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. -----

I. Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la rue des Giberies et d'un chemin piétonnier rue de la Mer :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 28 mars pour procéder à l'ouverture des plis électroniques déposés par 6 entreprises dans le cadre de l'appel à concurrence pour l'aménagement d'un trottoir rue des Giberies, et d'un chemin piétonnier rue de la Mer. Après analyse des offres, le tableau comparatif de l'ensemble des critères a fait ressortir le classement suivant :

SAS LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer : 80 436,00 € T.T.C.
SARL LAISNEY TP de Saint-Sébastien-de-Raids : 83 422,22 € T.T.C.
EUROVIA de Granville : 94 211,80 € T.T.C.
COLAS Île-de-France – Normandie de Saint-Lô : 95 740,80 € T.T.C.
SARL TP BOUTTÉ de Condé-sur-Vire : 95 790,00 € T.T.C.
EIFFAGE de Saint-Jean-de-Daye : 96 361,44 € T.T.C

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement, à savoir SAS LEHODEY TP pour 80 436,00 € T.T.C. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce choix, et mandate le maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à l'exécution de ce marché de travaux. ------

II. Vote des tarifs du marché :

Madame Nicole DOUCHIN soumet au conseil l'augmentation des tarifs du marché pour 2018 selon tableau ci-dessous : ------

Métrages	Tarifs 2018	Propositions tarifs à partir du 2ème dimanche d'avril 2019
de 0 à 3 m	5,00 €	5,00 €
4 mètres	5,50 €	6,00 €
5 mètres	6,00 €	6,50€
6 mètres	6,50 €	7,00 €
7 mètres	7,00 €	7,50 €
8 mètres	7,50 €	8,00 €
9 mètres	8,00 €	8,50 €
10 mètres	8,50 €	9,00 €
11 mètres	10,50 €	11,00 €
12 mètres	11,00 €	11,50 €
13 mètres	11,50 €	12,00 €
14 mètres	12,00 €	12,50 €
15 mètres	12,50 €	13,00 €

16 mètres	13,00 €	13,50 €
17 mètres	13,50 €	14,00 €
18 mètres	14,00 €	14,50 €
19 mètres	14,50 €	15,00 €
20 mètres	15,00 €	15,50 €

Pour eau et électricité	4,00 €	eau et électricité : camions : 5,00 € eau et électricité : remorques : 3,00 €
----------------------------	--------	---

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus. ------

III. Création d'un poste de Gardien-brigadier de police municipale :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la réussite de Marc HERMAN au concours de Gardien-brigadier de police municipale en novembre 2018, lequel est actuellement Agent de Surveillance de la Voirie Publique (A.S.V.P.), il était prévu créer un poste de Gardien-brigadier. Or, Monsieur le Maire précise que cette délibération n'a plus lieu d'être prise en raison du départ M. HERMAN vers une autre collectivité à compter du 1^{er} juin 2019, et qu'il ne pourra donc pas assurer les tâches de surveillance pendant la future saison estivale.

Pour pallier ce départ, et recruter un agent compétent pour exercer les fonctions d'A.S.V.P., une annonce d'offre d'emploi va donc être insérée dans la presse locale à compter de la semaine prochaine.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'une autre annonce d'offre d'emploi a été publiée cette semaine en vue de recruter un agent technique polyvalent pour pourvoir au départ en retraite de Jean-Louis UNVOY. Le conseil prend acte de l'information. ------

IV. Demande d'emplacement saisonnier du toboggan « Crazy Tagada Ball » :

Madame Nicole DOUCHIN fait part de la demande de MM. Freddy et Armand LERAÎTRE pour l'emplacement de leur toboggan « Crazy Tagada Ball » sur la place des Robans pendant la période du 29 juin 2019 au 18 août 2019. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et mandate le maire pour établir une convention en ce sens. -------

V. Questions diverses:

5.1. <u>Autorisation au maire pour signer les actes de vente des lots du lotissement « Résidence des Pins Parasols » :</u>

Conformément à la demande de Maître Laurent DESHAYES, notaire en charge de la vente des parcelles du lotissement « Résidence des Pins Parasols », Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour vendre lesdites parcelles aux prix de vente déterminés par délibération du 30 novembre 2018, et signer les actes de vente afférents. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -------

5.2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour étude de faisabilité réalisation de vestiaires de foot :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un devis estimatif de la société ATECOM.PRO pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réalisation de vestiaires de foot et de sanitaires publics. La mission, qui concerne plus précisément la réalisation d'une étude de faisabilité niveau esquisse / APS et recherche de subventions, s'élève à 3 070,70 € H.T., soit 3 454,54 € T.T.C. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à signer le bon de commande de ladite étude. -------

5.3. Promotion des gîtes de mer :

Monsieur Michel VENAULT fait part de la demande de locataires des gîtes concernant les points suivants :

- Remise appliquée sur la prolongation d'un séjour :

Exemple : il est consenti une remise de 10 % sur le montant de la deuxième semaine ;

- Remise fidélité appliquée sur la totalité d'un séjour à partir du 3^{ème} séjour :

Exemple : il est consenti une remise de 10%. Ces remises ne sont pas cumulables avec des périodes « offres promotionnelles ».

Classement d'un meublé de tourisme :

Le gîte de groupe comprenant l'annexe n° 1 va faire l'objet d'un classement en meublé de tourisme « étoiles », ce classement sera effectué par les services de Coutances Tourisme.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ensemble de ces trois points. ------

5.4. Admissions en non-valeurs :

Monsieur le Maire soumet au conseil une liste d'admissions en non-valeur transmise par la Trésorerie de Coutances concernant des sommes qui ne sont plus recouvrables, celle-ci s'établit par budget concerné comme suit : ------

- Budget principal:

26,76 €

- Budget Campings :

285,04 € + 1 118,16 € + 256,23 €, soit 1 659,43 €

- Budget Service assainissement :

110,58 € + 67,79 € + 494,44 €, soit 672,81 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour admettre ces sommes en non-valeur, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

La séance est levée à 22 h 00.